



Priorités d'intervention 2015-2016 en matière de développement économique

Ville de Trois-Rivières

Dans le cadre de la réforme du développement économique local amorcée en 2014, la Ville de Trois-Rivières a paraphé une entente avec le gouvernement du Québec, via le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) et une entente avec Innovation et développement économique Trois-Rivières (IDE Trois-Rivières) afin de lui confier ce mandat.

Parmi les conditions imposées par l'entente avec le MAMOT, la Ville doit clarifier ses priorités d'intervention et obtenir l'aval du ministre.

Fortement inspiré par son énoncé de vision stratégique et son plan d'action, la Ville de Trois-Rivières, après consultation de 125 chefs d'entreprises et de 80 partenaires du développement économique, adopte en 2015-2016 les priorités d'intervention suivantes en matière de développement économique :

1. Développement d'écosystèmes;
2. Développement des entreprises (endogène);
3. Fonds et investissements;
4. Animation et activités;
5. Développement de nos structures d'accueil;
6. Prospection et développement exogène;
7. Rayonnement de Trois-Rivières;
8. Relation avec nos clientèles.

**Adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières
le 14 décembre 2015 au moyen de la résolution n° C-2015-1356**